

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/06/2014 – Convocation du 17 juin 2014

Compte rendu affiché le 4 juillet 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Claire POINT

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Béatrice THONY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

**Absents représentés**

Youcef BOUREZG par Marc RODRIGUEZ ; Hélène SORREL-DUNAND par Claire LEBAHAR ; Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA ; Ghariba AKROUCHE par Alain MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
Exprimés	29

**Objet : Vente immeuble rue Lefebvre**

La commune est propriétaire de l'immeuble situé 15 rue Lefebvre aujourd'hui inoccupé. Ce bâtiment qui a été mis à disposition du "secours populaire" pour ses activités en Val de Saône ne répond plus actuellement aux exigences d'une utilisation publique.

La commune n'ayant pas usage de ce bien immobilier pour le fonctionnement de ses services ou un motif d'intérêt général, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'opportunité de sa vente.

Il est rappelé que conformément à l'article L 3211-14 au Code Général de la propriété des personnes publiques "les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics cèdent leurs immeubles ou leurs droits réels immobiliers, dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales".

Ce dernier prévoit que "Le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune".

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Oûi l'exposé de l'adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,
- Vu l'avis du service de France Domaines,
- Considérant que le bien immobilier évoqué ci-dessus est désormais sans intérêt pour la commune,
- **Décide de procéder à la vente de l'immeuble propriété communale située 15 rue Lefebvre à Neuville-sur-Saône,**
- **Dit que cette vente sera faite sur la base de l'estimation actualisée de France domaines,**
- **Autorise Madame le Maire à procéder à toutes les opérations de publicité préalables à la vente,**
- **Dit que le Conseil Municipal sera à nouveau consulté sur les conditions de la vente préalablement à la signature de l'acte.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 26 juin 2014  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après  
- Dépôt en Préfecture le 03/07/2014  
- Publication ou affichage le 03/07/2014

Valérie GLATARD, Maire.

